

« Nous avons vérifié 300 000 diplômes, un sur dix est un faux ! »

Publié le 22/10/2025

<https://etudiant.lefigaro.fr/article/stage-alternance/nous-avons-verifie-300-000-diplomes-un-sur-dix-est-un-faux-20251022/>

Romain Mercier

5–7 minutes

ENTRETIEN - Avec l'avènement de l'IA, fabriquer un faux document n'a jamais été aussi simple, alerte Emmanuel Chomarat de Verifdiploma.

Emmanuel Chomarat est président et cofondateur de l'entreprise française Verifdiploma, une société spécialisée dans la vérification de diplômes. L'entreprise compte dans sa base de données plus de 25 millions de diplômés. Sur 300.000 vérifications en 2025, Verifdiploma affiche 10% de faux diplômes.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Est-ce que le marché du faux diplôme prend de l'ampleur ? Si oui, pourquoi ?

Emmanuel CHOMARAT – On note une franche augmentation depuis cinq ans. En France, en 2020, sur l'ensemble de nos vérifications, on détectait 6 % de faux diplômes, alors qu'en 2025, on atteint les 10 %. Tout en sachant que notre taux de faux est inférieur à la réalité, puisque nous ne vérifions pas tous les diplômes de France. Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette hausse. Au début des années 2020, c'était parce que le marché de l'emploi était sous tension ; donc, naturellement, certains candidats exagèrent leurs qualifications pour obtenir un poste. La seconde grande raison est l'émergence de l'intelligence artificielle. Il est devenu encore plus simple de créer un faux diplôme ou n'importe quel faux document d'ailleurs, donc je suppose que les candidats en profitent et se laissent plus facilement tenter.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Est-ce que les recruteurs peuvent être facilement trompés par l'IA ?

Il est effectivement de plus en plus difficile pour les recruteurs de distinguer un vrai diplôme d'un faux. Aujourd'hui, un recruteur peut recevoir une candidature avec un dossier parfait alors qu'il est complètement faux. C'est pour cela que nous encourageons tous les recruteurs, du secteur privé comme du secteur public, à mettre en place des systèmes de vérification : soit en interne, mais c'est un travail très fastidieux et risqué, au détriment de la rapidité et de l'efficacité, soit en faisant appel à un prestataire spécialisé dans la vérification.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Comment se situe la France à l'échelle du monde dans la lutte contre les faux documents ?

On est très, très en retard (rires). Historiquement, en France, il n'y a pas de marché de la vérification. À l'inverse, dans le monde anglo-saxon, au Moyen-Orient et en Asie, les diplômes sont vérifiés systématiquement. En Chine, par exemple, nous avons un partenariat avec le ministère de l'Éducation. Le gouvernement nous demande de vérifier les diplômes obtenus en Europe ou en France par des ressortissants chinois. La raison est simple : si les étudiants

chinois sont partis à l'étranger et y ont obtenu un diplôme, ils bénéficient d'avantages à leur retour en Chine. D'où le besoin du gouvernement de s'assurer de la véracité du diplôme. Cette politique de vérification en Chine date d'il y a une dizaine d'années et s'est avérée efficace : en 2016, d'après Pékin, 30 % des diplômes sur le marché étaient faux, contre seulement 3 % en 2025. Pour l'instant, en France, nous sommes très loin de ces standards.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Est-ce que les recruteurs français ont conscience de l'ampleur du marché du faux diplôme ?

Pas pleinement. Mais les recruteurs des entreprises et des écoles prestigieuses ont pris conscience du problème récemment, avec l'arrivée de l'IA. Cette année, nous avons 30 % de clients en plus en France, alors que les années précédentes, nous gagnions seulement deux ou trois clients supplémentaires. Ce changement reflète un tournant dans les mentalités : avant, nos clients faisaient appel à nos services après avoir été victimes de tromperies. Aujourd'hui, ils souscrivent à notre service pour se prémunir des arnaques. Cette année, nous allons probablement effectuer 300 000 vérifications, contre 100 000 en 2020.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Est-ce que vous menez des actions en partenariat avec le gouvernement français ?

Oui, nous intervenons sur la délivrance du visa de circulation. Pour faire simple, c'est un visa délivré à un étudiant étranger ayant obtenu un diplôme en France. S'il a décroché un diplôme visé par le ministère de l'Enseignement supérieur, l'étudiant étranger peut revenir en France quand il le souhaite. Ces diplômés étrangers peuvent demander un visa de circulation leur permettant de rester en France de 3 à 12 mois pour développer leur activité. Notre rôle est de vérifier si l'étudiant a bel et bien obtenu un diplôme en France.

LE FIGARO ÉTUDIANT. – Est-ce que le monde de demain sera un monde de vérification ?

Je pense qu'à terme, ce sera nécessaire. Il n'est plus possible de faire confiance à quelqu'un simplement parce qu'il présente un document. Aujourd'hui, beaucoup de démarches administratives posent la question du diplôme, mais il n'existe pas de processus de vérification. Peu de personnes savent distinguer un diplôme authentique d'une copie ou d'un faux. Un document se falsifie très rapidement, surtout avec l'IA. Nous avons déjà discuté avec le ministère de l'Enseignement supérieur, mais rien n'a encore abouti. Cependant, un jour, il faudra mettre en place des procédures de vérification systématiques dans tous les secteurs d'activité, y compris pour l'administration française. Beaucoup considèrent cela comme du « flicage » ; moi, j'appelle ça de l'exigence.